

J'ai toujours raison !

Même quand j'ai tort !

Voilà une nouvelle idée du maire de Faulquemont qui est,
de l'avis de nombreux habitants du Longchamp,

une très mauvaise idée.

ville de FAULQUEMONT

Mesdames Messieurs les riverains
Rue Robert Schuman
57380 FAULQUEMONT

Date : 16 février 2021

Nos Réf : 2B/POL/df

Objet : Incivilités

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs résidents de la rue Robert Schuman à Faulquemont, viennent de m'interpeller pour se plaindre des nombreuses incivilités commises dans le passage menant vers le parking du Collège Paul Verlaine.

Selon les propos relatés, l'attitude adoptée par certains individus nuirait considérablement à la qualité de vie et à la tranquillité des habitants du secteur.

Le service de police municipale et ceux de la gendarmerie ont déjà été alertés sur ces faits.

C'est pourquoi, la municipalité se propose d'engager une réflexion pour une éventuelle fermeture de ce passage piéton moins fréquenté depuis la fermeture des locaux commerciaux.

Au préalable, vous voudrez bien nous faire connaître par retour de courrier ou courriel à l'adresse faulquemont@ville-faulquemont.fr votre avis et ressenti sur cette problématique.

Veuillez agréer, Mesdames Messieurs les riverains, l'expression de mes salutations distinguées.

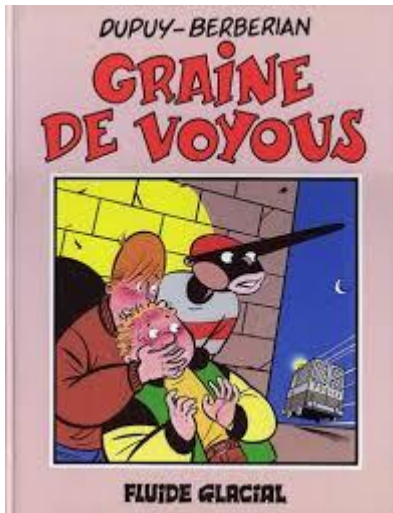
Le Maire

Au prétexte que « *des individus nuiraient à la qualité de vie et à la tranquillité des habitants du secteur* », le maire de Faulquemont n'a trouvé que cette solution...

On a tous un ami
un peu
STUPIDE



Mais on l'adore quand même !!!



Dans ce cas pourquoi ne pas fermer :

- ✓ La Clairière,
- ✓ Le parking du collège Paul-Verlaine,
- ✓ Le parking Erckmann-Chatrian,
- ✓ Le parking du Cimetière ... ,

autant de lieux comme ce passage du Longchamp tous très fréquentés par

« *des individus qui nuisent à la qualité de vie et à la tranquillité des habitants du secteur* »

DEPUIS des ANNEES ?

Dans ce cas pourquoi ne pas fermer :

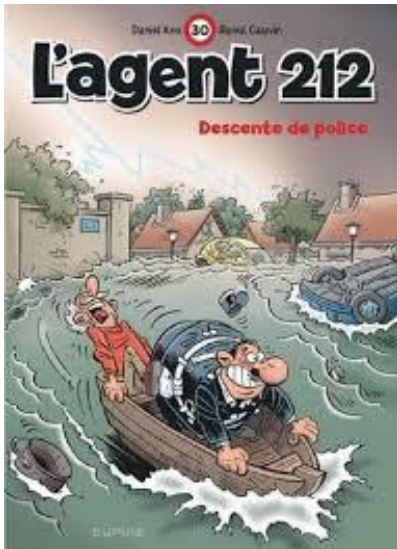
- la rue de Metz, alors qu'elle fait l'objet de course automobiles par « *des individus qui nuisent à la qualité de vie et à la tranquillité des habitants du secteur* » **DEPUIS PLUSIEURS MOIS ?**

En clair le maire et ses conseillers ne remédient pas au problème des nuisances, simplement ils les repoussent ailleurs.

La sagesse dit que plutôt maudire l'obscurité il vaut mieux allumer une lampe, de tout évidence notre maire n'a pas l'ampoule pour libérer la lumière, autrement dit n'a pas la solution. **POURTANT ...**

- A ton avis, quel est le pire fléau de notre époque, l'ignorance ou l'indifférence ?

- Je sais pas et je m'en fous.



Il y a certainement d'autres solutions :

- Le maire a-t-il oublié qu'il a des pouvoirs de police ?
- Le maire a-t-il oublié qu'il a nommé un conseiller municipal délégué (**payé**) à la Réglementation et à la Police Municipale, monsieur Jean-Luc DUPONT, résidant lui aussi au Longchamp ?
- Le maire peut déléguer s'il n'ose pas ;
- Le maire peut déléguer s'il a peur ;
-

Non la fermeture de ce chemin n'est vraiment pas une bonne solution, d'autant plus que cette demande n'est adressée qu'aux habitants de la rue Robert Schuman alors que de nombreux faulquinois, du Longchamp et d'ailleurs, les collégiens utilisent cette rue. Ont-ils pensé à la pose de caméras ? **Pas d'argent ?** Je ne vais pas rappeler à chaque fois qu'ils consacrent un budget pour payer les élus tous les mois (10 000€/mois).



Un conseiller municipal délégué habite cette rue (Robert Schuman), nous ne l'avons jamais entendu se plaindre lors d'un conseil municipal ou au cours d'une réunion de commission, pourtant il est membre de trois commissions (*solidarités et santé, Sport et Vie Associative, Animations et Jeunesse*).

Elu depuis 32 ans, c'est **curieusement** aujourd'hui que le maire s'inquiète de la fréquentation de ce passage par « **des individus qui nuisent à la qualité de vie et à la tranquillité des habitants du secteur** ».

Au fait, saviez-vous que depuis peu la fille du maire habite ce quartier ?

C'est drôle n'est-ce pas ?

Non ?

Ah bon !



Ces mots d'une élue mosellane : « On oublie les principes essentiels qui doivent guider un élu : se mettre au service de ses concitoyens et servir les intérêts de la République et non pas ses intérêts personnels ».